

LA SOLUTION N'EST PAS DANS LA POCHE DES CE...



C'est à la Direction de payer !...

Par rapport au débat sur la mise en place d'une péréquation de la subvention entre les établissements, c'est-à-dire une dotation ramenée au nombre de salariés, **pour l'instant, il ne peut y avoir d'accord au niveau Société.**

Pour être plus précis, **une péréquation totale au premier Euro entraînerait des licenciements secs de personnel administratif dans certains CE comme par exemple à Saint-Cloud, et ceci, aucune organisation syndicale ne peut l'accepter.**

Il est donc irresponsable de faire miroiter une prétendue mutualisation qui n'est qu'un plan de licenciements déguisé de salarié(e)s de CE.

Par contre, la situation sociologique des établissements mérite, très certainement, qu'on réfléchisse à un certain rééquilibrage. C'est dans ce sens que la CFDT a proposé, que dans le cadre de la négociation sur la composition des collèges électoraux et sur l'organisation des élections, on réfléchisse, également, sur une forme de péréquation.

Comme c'est déjà le cas pour les pilotes d'essais, on pourrait envisager une répartition des masses salariales de Directions Générales ou de Cadres hors statut sur l'ensemble des Comités d'Etablissement.

La CFDT le redit, nous sommes prêts, nous avons des choses à proposer. Que toutes les autres organisations aient la même volonté et surtout la même cohérence entre les paroles et les actes. Mais pour l'instant nous n'avons pas été suivis.

La CFDT n'a qu'une seule position, identique dans tous les sites. Contrairement à d'autres qui ont des positions à géométrie variable en fonction des établissements. Nous notons aussi que ceux qui font de la démagogie sur le sujet (qui ressort à chaque élection), n'ont jamais osé proposer de référendum aux salariés de St Cloud ou Istres (au moment des élections) pour qu'ils se prononcent et leur donnent mandat pour agir en ce sens.

Jusqu'en 2001, aucune organisation syndicale n'a parlé de la péréquation. Cette question est arrivée dans le débat suite à la négociation du contrat de groupe obligatoire sur la complémentaire santé des non cadres. **Aujourd'hui, cette question a trouvé une réponse avec l'harmonisation des frais de santé, puisque l'accord NAO (tant décrié par certain) a été signé en ce sens par la CFDT.**

Et les CE qui se plaignaient de ne pas avoir assez d'argent... font maintenant comme nous, ils distribuent aussi des chèques vacances...

Enfin, il nous semble très risqué de répondre aux sollicitations de la Direction Générale en la matière quand on sait ce qu'il s'est passé sur la subvention des CE entre 1995 et 1999. Nous avons récupérés les 5% mais après 5 années de procédures juridiques.

La solution préconisée par la CFDT : L'emploi et les salaires.

L'augmentation des ressources du CE passe par l'emploi et les salaires.

- Plus de salariés, c'est plus de masse salariale.
- Plus de salaire, c'est aussi une augmentation de la masse salariale.

LE 1^{ER} JUILLET 2010, EN VOTANT POUR LES CANDIDATS/ES CFDT

VOTEZ POUR UNE ORGANISATION QUI PRÉFÈRE L'ACTION AUX JÉRÉMIADES...